



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1681 ET 1696

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté les règlements suivants :

À la séance du 5 décembre 2022 :

Le règlement numéro 1681 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1504 décrétant un emprunt de 2 870 000 \$ pour la construction des services municipaux pour le développement domiciliaire Faubourg Mont-Bénilde (Phase I)** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 janvier 2023.

À la séance du 6 février 2023 :

Le règlement numéro 1696 intitulé : « **Règlement créant une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration des eaux usées et la disposition des boues** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 15 février 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville